

CONSEIL MUNICIPAL – COMPTE RENDU REUNION VENDREDI 9 FEVRIER 2018

Présents : Mesdames et Messieurs Renaud LEHMANN, Michel MONNETTE, Denis POUTEAUX, Christel POUTEAUX, Christian BAILLET, Andrée PARIZOT, Marie-France RONDOT, Alain TAVERNIER et Marcel ULRICH ;

Absents excusés : Claire PERROUSSET, Jean-François CANNARD et Nathalie GRANGER.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la dernière séance, sous la présidence de son maire, Renaud LEHMANN, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

- Remboursement caution : Suite départ locataire, logement rendu en bon état donc remboursement du dépôt de garantie de 200€ ;
- Ratio promus-promouvables : Délibération favorable déjà prise en septembre 2017 (avancement de grade à l'ancienneté pour M CHATILLON) mais l'avis du Comité technique du Centre de gestion n'étant arrivé en mairie que le 12 janvier 2018, il a fallu reprendre une délibération confirmative pour envoi avec avis CT CDG21 à la préfecture ;
- ONF 2018 : inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2018 (coupes réglées) des parcelles n° 27m, 29k, 30k, 32m, 33m, 35c, 35k
- Têtes de chêne coupe 8 : le conseil autorise la vente des 10 lots restants à un administré en ayant fait la demande ;
- Factures investissement avant vote des budgets 2018 : le conseil municipal a autorisé le règlement des factures d'investissement suivantes :

Budget général :

- Facture COSOLUCE pour un montant de 726.56 € TTC (compte 6156) et de 1 291, 68 € TTC au compte 2051 pour un montant total de 2 018.24€ TTC.
- Facture Eco-Stratégie pour un montant de 360.00 € TTC au compte 2031 ;
- Facture IAD (PLU) pour un montant de 2 400€ TTC au compte 2031 ;
- Facture DECATHLON pour un montant de 300.83€ TTC au compte 2188 ;

Budget eau et assainissement :

- Factures BOLLET pour renforcement réseau incendie route de Til pour un montant HT de 18 896.80 € / route de Spoy pour un montant de 3 735.38€ HT / route de Véronnes 3 932.98€ / route de Beire 3 735.38€
- Demande de subvention : Le conseil autorise le versement d'une subvention sur la base minimum de 0.3€ par habitant soit 162€ à la banque alimentaire de Bourgogne ;
- Service de transport seniors Escale 21 : le conseil municipal valide sa participation au transport des seniors pour un montant de 400€ (39 transports sur Lux en 2017)
- Approbation statuts SICECO : Adhésion de 11 EPCI + service de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie courants (*hors travaux complexes*) La modalité de mise en œuvre de ce service est fixée par convention.